



Deltagrain[®]

CE 25 PB

INSECTICIDE

- ✓ Insecticide pour le traitement des céréales stockées et des parois des locaux de stockage des céréales

Utilisation exclusivement professionnelle

Contient : 25 g/l (2,7% m/m) de Deltaméthrine
225 g/l (23,9% m/m) de Pipéronyl Butoxyde
Concentré émulsionnable (EC)
AMM N° : 8700196

5 Le

FR85844741D - ARTICLE 84418056

Insectes des grains stockés



**DANGER****DELTA GRAIN® CE 25 PB - AMM n° 8700196**

Concentré émulsionnable (EC) - Contient : 25 g/l (2,7% m/m) de Deltaméthrine (n°CAS 52918-63-5), 225 g/l (23,9% m/m) de Pipéronyl Butoxyde (n°CAS 51-03-6), Solvant naphtha (pétrole), fraction aromatique légère; naphtha à bas point d'ébullition - non spécifié (n°CAS 64742-95-6).

H226 Liquide et vapeurs inflammables.**H302** Nocif en cas d'ingestion.**H304** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.**H318** Provoque de graves lésions des yeux.**H332** Nocif par inhalation.**H335** Peut irriter les voies respiratoires.**H336** Peut provoquer somnolence ou vertiges.**H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**EUH066** L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.**EUH401** Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.**P210** Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.**P280** Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.**P305 + P351 + P338** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.**P308 + P311** En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.**P391** Recueillir le contenu répandu.**P501** Éliminer le contenu/réceptif dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Premiers soins : Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. **Inhalation :** Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. **Contact avec la peau :** Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Le contact de l'eau chaude peut accroître l'impression de gravité de l'irritation/parasthésie. Ce n'est pas un signe d'empoisonnement systémique. En cas d'irritation de la peau, envisager l'application d'une huile ou d'une lotion contenant de la vitamine E. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. **Contact avec les yeux :** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'œil. Le contact de l'eau chaude peut accroître l'impression de gravité de l'irritation/parasthésie. Ce n'est pas un signe d'empoisonnement systémique. Instiller des gouttes oculaires calmantes et si besoin des gouttes anesthésiantes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. **Ingestion :** Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Délai de rentrée : 24 h suite au traitement des grains. Porter des protections adaptées suite au traitement des locaux.

Lire les instructions avant emploi.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 001 641 ou être consultée sur les sites internet : www.es-bayer.fr et www.quickfds.com

En cas d'urgence : Appeler le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

REEMPLI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

FR8508850E - ARTICLE 84418056

Numéro de lot / date de fabrication : voir emballage.

Bayer Service infos
Hygiène Publique et Rurale
Service & appel gratuits
0 800 001 641



© Marque déposée du groupe Bayer

Bayer SAS

Activité Hygiène Publique et Rurale

15 rue Jean-Marie Lucier - CS 90106 - 69266 LYON CEDEX 09 - FRANCE

es-bayer.fr

**Bayer**

Caractéristiques

Un concentré émulsionnable (EC) pour application, après dilution dans l'eau, en pulvérisation sur les céréales stockées, sur les parois des locaux vides de stockage des céréales.

Deltagrain® CE 25 PB agit par contact et ingestion. Son action est rapide et irréversible sur le système nerveux des insectes.

Deltagrain® CE 25 PB assure une grande persistance d'action qui pourra être adaptée au temps de stockage en fonction de la dose utilisée.

Usages homologués

- Céréales*Trt Prod. Réc.*Ravageurs des denrées stockées (0.020 L/t).
- Traitements généraux*Désinsectisation*Locx Struct. Matér. (POV) (0,04-0,06 L/100 m²).

• Application en pulvérisation sur les céréales

Période d'application

Deltagrain® CE 25 PB sera appliqué directement sur les céréales à protéger au moment du stockage après la moisson, ou pendant la manutention.

Mode d'application

Deltagrain® CE 25 PB est à diluer dans l'eau en fonction du débit de l'installation.

Le meilleur rendement de l'application est obtenu par un traitement à la chute des grains.

Dose d'application

Deltagrain® CE 25 PB est autorisé pour le traitement des grains des céréales récoltées contre les ravageurs des céréales stockées : Alucite, Charançon(s), Tribolium, Sylvains à la dose de 2 L de **Deltagrain® CE 25 PB** pour 100 tonnes.

Dose recommandée

Doses d'utilisation de Deltagrain® CE 25 PB	Durée de protection des céréales stockées
2 L pour 100 tonnes	12 mois
1 L pour 100 tonnes	6 à 9 mois

Une application maximale par an à la dose homologuée (2 L/100 t).

Les limites maximales de résidus sont définies au niveau de l'Union européenne par le règlement (CE) n° 396/2005.

• **Application en pulvérisation sur les parois des locaux de stockage des céréales.**

Période d'application

Deltagrain® CE 25 PB sera appliqué sur les parois des locaux de stockage des céréales, au moment du nettoyage des locaux avant une nouvelle période de stockage.

Mode d'application

Deltagrain® CE 25 PB est à diluer dans l'eau avant application avec un pulvérisateur mécanique ou pneumatique.

Dose d'application

Deltagrain® CE 25 PB est autorisé pour le traitement des parois des locaux vides de stockage des céréales, contre les ravageurs des céréales stockées : Alucite, Charançon(s), Tribolium, Sylvains à la dose de 40 à 60 ml de produit / 5 L eau / 100 m² (surface non poreuse) et 20 à 30 ml de produit / 5 L / 50 m² (surface poreuse).

Dose recommandée

	Doses d'utilisation de Deltagrain® CE 25 PB	Eau	Volume de bouillie / 100 m ²
Locaux de stockage : Parois non poreuses (métal, ...)	0,04 à 0,06 Litre	4,94 à 4,96 Litres	5 Litres
Locaux de stockage : Parois poreuses (béton, ciment, ...)	0,04 à 0,06 Litre	9,94 à 9,96 Litres	10 Litres

Recommandations particulières

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, BAYER SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Précautions d'emploi

Au cours du stockage :

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées. Température minimum de stockage : -10°C.

Au cours de l'emploi :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :			PROTECTION DU TRAVAILLEUR
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	PENDANT L'APPLICATION VIA UN SYSTÈME CLOS, SI INTERVENTION SUR LE MATÉRIEL OU LE GRAIN	NETTOYAGE	
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)	Réutilisables	A usage unique	Réutilisables	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE 65 % polyester / 35 % coton > 230 g/m ² + traitement déperlant	EPI vestimentaire ET EPI partiel	EPI vestimentaire ET EPI partiel	EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN 14605+A1				
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 5 ou 6 certifiée EN 14605+A1:2009	OU Type 5 ou 6	OU Type 5 ou 6	OU Type 5 ou 6	
LUNETTES ou ÉCRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)				
PROTECTION RESPIRATOIRE demi-masque ou masque (EN 140:1996) équipé d'un filtre P3 (EN 143:2006) ou A2P3 (EN 1487:2006)				

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage :

- Eliminer les emballages en respectant la réglementation.
- Porter un masque anti-poussière pendant la surveillance du chargement du grain lors de son transport ainsi que des gants et un vêtement de protection lors de toutes manipulations du grain traité.
- Conserver les produits ou les reliquats dans l'emballage d'origine.
- Ne jamais vider les fonds de cuve et les eaux de rinçage dans un égout, une cour, un fossé ou près d'un point d'eau.
- À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur. Les effluents peuvent être ainsi gérés dans un système reconnu par le Ministère de l'Environnement (Phytobac® N° PT 06010).

En cas de déversement accidentel

- Se protéger (EPI) et sécuriser la zone.
- Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

- Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.
- Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Collecte des emballages

Éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique.

ADIVALOR : tous les lieux et dates de collecte des emballages vides de produits phytosanitaires (E.V.P.P.) et produits phytosanitaires non utilisés (P.P.N.U.)

sur - **Site** : www.adivalor.fr - **Email** : infos@adivalor.fr - **N° AZUR** : 08 10 12 18 85

IMPORTANT : Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emplois mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, les traitements selon la bonne pratique phytopharmaceutique en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant la zone traitée tels que notamment la nature du sol, les conditions météorologiques, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises.

**DELTAIRAIN® CE 25 PB - AMM n° 8700196**

Concentré émulsionnable (EC) - Contient : 25 g/l (2,7% m/m) de Deltaméthrine (n°CAS 52918-63-5), 225 g/l (23,9% m/m) de Pipéronyl Butoxyde (n°CAS 51-03-6), Solvant naphtha (pétrole), fraction aromatique légère; naphtha à bas point d'ébullition - non spécifié (n°CAS 64742-95-6).

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUHD066 Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

EUH401

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P210 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P305 + P351 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la

victim e en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 + P311 En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Premiers soins : Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. **Inhalation :** Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau : Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Le contact de l'eau chaude peut accroître l'impression de gravité de l'irritation/parasthésie. Ce n'est pas un signe d'empoisonnement systémique. En cas d'irritation de la peau, envisager l'application d'une huile ou

d'une lotion contenant de la vitamine E. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. **Contact avec les yeux :** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous

les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'œil. Le contact de l'eau chaude peut

accroître l'impression de gravité de l'irritation/parasthésie. Ce n'est pas un signe d'empoisonnement systémique. Instiller des gouttes oculaires calmantes et si besoin des gouttes

anesthésiantes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. **Ingestion :** Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Appeler

immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Délai de rentrée : 24 h suite au traitement des grains. Porter des protections adaptées suite au traitement des locaux.

Lire les instructions avant emploi.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au
0 800 001 641 ou être consultée sur les sites internet : www.es-bayer.fr et www.quickfds.com

En cas d'urgence : Appeler le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

FR85808850E - ARTICLE 84418056

Numéro de lot / date de fabrication : voir emballage.

Bayer Service infos Hygiène
Publique
et Rurale
0 800 001 641 Service & appel
gratuits



© Marque déposée du groupe Bayer
Bayer SAS
Activité Hygiène Publique et Rurale
18 rue Jean-Marie Leclair - CS 90106 - 69266 LYON CEDEX 09 - FRANCE
es-bayer.fr

Bayer



3 700479 000835



Deltagrain[®]

CE 25 PB

INSECTICIDE

Insecticide pour le traitement des céréales stockées et des parois des locaux de stockage des céréales

Utilisation exclusivement professionnelle

Contient : 25 g/l (2,7% m/m) de Deltaméthrine
225 g/l (23,9% m/m) de Pipéronyl Butoxyde
Concentré émulsionnable (EC)
AMM N° 8700196

Insectes des grains stockés



4 x 5 Le

ARTICLE 84418056



DANGER

DELTAGRAIN[®] CE 25 PB - AMM n° 8700196

Concentré émulsionnable (EC) - Contient : 25 g/l (2,7% m/m) de Deltaméthrine (n°CAS 52918-63-5), 225 g/l (23,9% m/m) de Pipéronyl Butoxyde (n°CAS 51-03-6), Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié (n°CAS 64742-95-6).

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P311	En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Premiers soins : Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. **Inhalation :** Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. **Contact avec la peau :** Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Le contact de l'eau chaude peut accroître l'impression de gravité de l'irritation/parasthésie. Ce n'est pas un signe d'empoisonnement systémique. En cas d'irritation de la peau, envisager l'application d'une huile ou d'une lotion contenant de la vitamine E. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. **Contact avec les yeux :** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'œil. Le contact de l'eau chaude peut accroître l'impression de gravité de l'irritation/parasthésie. Ce n'est pas un signe d'empoisonnement systémique. Instiller des gouttes oculaires calmantes et si besoin des gouttes anesthésiantes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. **Ingestion :** Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Délai de rentrée : 24 h suite au traitement des grains. Porter des protections adaptées suite au traitement des locaux.

Lire les instructions avant emploi.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 001 641 ou être consultée sur les sites internet : www.es-bayer.fr et www.quickfds.com

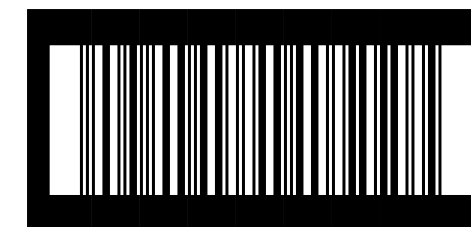
EN CAS D'URGENCE : Composer le 15 ou le 112 ou contacter le centre anti poison le plus proche.

5 L



3 700479 000835

4 x 5 L



2 370047 900083 9

REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

Bayer Service infos Hygiène Publique et Rurale
0 800 001 641 Service & appel gratuits

Bayer SAS
Activité Hygiène Publique et Rurale
16 rue Jean-Marie Leclair
CS 90106
69266 LYON CEDEX 09 - FRANCE
es-bayer.fr

© Marque déposée du groupe Bayer

Numéro de lot / date de fabrication : voir emballage.

Bayer

FR844129961